

# Un plan d'actions pour la reconquête des paysages et à la place de la nature en ville

Dossier de la rédaction de H2o  
September 2014

## Ségolène Royal

Royal, ministre de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire, a présenté une communication relative à la "reconquête des paysages et à la place de la nature en ville" en Conseil des ministres le 25 septembre. Objectif : mieux préserver le capital paysager qui est notre bien commun.

Gisements précieux d'activités et d'emplois non délocalisables, les paysages sont des éléments déterminants du cadre de vie, de la santé et du bien-être de chacun et la condition d'un art de vivre ensemble. Les Français sont très attachés à ce patrimoine terrestre, marin et même sous-marin ; nombreux sont ceux qui se mobilisent pour l'inventorier ou le défendre. Ils sont sensibles à la qualité paysagère de leur environnement, critère dont 7 Français sur 10 tiennent compte pour choisir leur lieu de résidence. C'est dans ce cadre, que Ségolène Royal souhaite que soit mise en place "une politique nationale volontariste, incitative, partenariale et cohérente avec les objectifs du volet Paysage du projet de loi sur la biodiversité".

## Pour

multiplier, valoriser et diffuser les initiatives les plus créatives et les plus efficaces, la ministre lance un plan d'actions qui repose sur 10 leviers : 1. Le lancement du Printemps des Paysages et des Jardins en mai 2015, en partenariat avec les collectivités territoriales, avec la création d'un palmarès de "1 000 projets pour les paysages" et avec l'initiation des aménagements paysagers dans la démarche "Terre saine, commune sans pesticides" lancée en mai 2014 ; 2. Le soutien à 10 chantiers-laboratoires de restauration paysagère et requalification de territoires périurbains dégradés ; 3. L'initiation du rôle des paysages et de son évaluation au 3ème Plan national Santé-Environnement ; 4. La rénovation du Grand Prix national du Paysage autour du thème "les paysages de la transition énergétique et de la croissance verte" ; 5. La généralisation des Plans de Paysage pour la réalisation de projets de territoires partagés définissant des objectifs locaux de qualité paysagère et les moyens de les atteindre ; 6. La promotion de l'inscription du patrimoine naturel dans les Journées annuelles du patrimoine ; 7. L'appui à la reconnaissance pleine et entière du métier de paysagiste et à la valorisation de ses compétences prochainement certifiées par un nouveau diplôme d'État ; 8. Le parrainage de la création d'une chaire d'entreprise "Paysage et énergie" au sein de l'École nationale supérieure du paysage de Versailles, centrée sur la conjugaison des enjeux énergétiques et paysagers ; 9. La constitution d'un réseau de territoires d'exception afin de soutenir leurs demandes de classement, d'obtention du label Grand Site de France et d'inscription de biens naturels au patrimoine mondial de l'UNESCO ; 10. Le renforcement de l'emploi dans les métiers liés au paysage qui constituent un marché de 10 milliards d'euros pour plus de 150 000 emplois : entreprises du paysage, paysagistes concepteurs, entreprises du végétal.

Enfin, la reconquête de nos paysages est l'affaire de tous : chacun peut y contribuer. Le Ministère de l'Environnement lance un appel national à projets : un habitant, un arbre ! Planter plus de 60 millions d'arbres en dix ans, c'est possible : la Région Poitou-Charentes en a planté plus de 2,4 millions. D'autres Régions sont elles aussi mobilisées.

Un partenariat proposé à toutes les collectivités territoriales et toutes les associations pour que chaque habitant, en milieu rural, urbain ou périurbain, puisse améliorer son lieu de vie et les paysages de notre pays.

Environnement France - 26-09-2014